UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES ETUDES ET
DU PILOTAGE DES FORMATIONS
DEPF/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement ;

ARRÊTE

Article 1 :
Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : LICENCE

Mention	STAPS Activité Physique Adaptée et Santé / Éducation et Motricité / Entraînement Sportif
Parcours	Sport, Médiation et Éducation Spécialisée / Entraîneur Manageur

Président du Jury		**Statut**
M.	BARON Bertrand	Maître de conférence
ENSEIGNANTS : :		
M.	CARON Nathan	Maître de conférence
M.	CADERBY Teddy	Maître de conférence
M.	De VIVIÉS Xavier	Maître de conférence
M.	VIALE Fabrice	Maître de conférence
M.	CUBIZOLLES Sylvain	Maître de conférence
M.	LECUYER Philippe	Enseignant
M.	MORNET Yoann	Enseignant
M.	LAMOTTE Vincent	Enseignant
M.	SAVIN Ludovic	Enseignant
Mme	VERKINDT Chantal	Maître de conférence

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et M. Jean-Philippe PRAENE, Directeur de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAI 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Pour le Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES ETUDES ET
DU PILOTAGE DES FORMATIONS
DEPF/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement ;

ARRÊTE

Article 1 :
Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : LICENCE

Mention Génie Civil

Parcours

Président du Jury		**Statut**
Mme	BENARD Fiona	Maître de conférence
ENSEIGNANTS : :		
M.	FOCK Eric	Maître de conférence
M.	MORAU Dominique	Maître de conférence
M.	RADANIELINA Mamy Harimisa	Maître de conférence
M.	RIVIERE Garry	Enseignant
Mme	SERRA Lise	Maître de conférence
PROFESSIONNELS :		
M.	ANDRIANTSOLY Julien	Membre extérieur, Professionnel dans le domaine
M.	CLAIN Ulyss	Membre extérieur, Professionnel dans le domaine
Mme	FADUILHE Graziella	Membre extérieur, Professionnel dans le domaine

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et M. Jean-Philippe PRAENE, Directeur de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAI 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES ETUDES ET
DU PILOTAGE DES FORMATIONS
DEPF/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement ;

ARRÊTE

Article 1 :
Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : LICENCE

Mention Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales

Parcours Français Langue Étrangère

Président du Jury		**Statut**
M.	OLLIVIER Christian	Professeur d'Université
ENSEIGNANTS : :		
Mme	CROZE Emmanuelle	Maître de conférence
M.	GAILLAT Thierry	Maître de conférence
M.	PUREN Laurent	Maître de conférence

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et M. Jean-Philippe PRAENE, Directeur de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 AVR 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES ETUDES ET
DU PILOTAGE DES FORMATIONS
DEPF/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement ;

ARRÊTE

Article 1 :
Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention	Maintenance et Technologie : Organisation de la Maintenance
Parcours	Exploitation et Maintenance des Installations de Traitement et de Production d'Eau

Président du Jury		**Statut**
M.	MORAU Dominique	Maître de conférence
ENSEIGNANTS : :		
M.	RADANIELINA Mamy Harimisa	Maître de conférence
M.	LANCIAUX Jean-François	Enseignant
M.	GRILLASCA Joël	Professeur d'Université
M.	BOYER Harry	Professeur d'Université
PROFESSIONNELS :		
M.	PICARD Jocelyn	Directeur de la Maintenance, CISE REUNION
M.	CHATELET Jean-Marie	Responsable Exploitation, DERICHEBOURG

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et M. Jean-Philippe PRAENE, Directeur de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAI 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES ETUDES ET
DU PILOTAGE DES FORMATIONS
DEPF/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement ;

ARRÊTE

Article 1 :
Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention Bâtiment et Construction

Parcours Dessinateur projeteur en béton armé et construction métallique

Président du Jury		**Statut**
M.	BOYER Harry	Professeur d'Université
ENSEIGNANTS : :		
M.	RIVIERE Garry	Enseignant
M.	RADANIELINA Mamy Harimisa	Maître de conférence
M.	MORAU Dominique	Maître de conférence
M.	MALET-DAMOUR Bruno (enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)	Maître de conférence
M.	SERY Alexandre	Enseignant
PROFESSIONNELS :		
M.	DALLEAU Anthony	INCOM
M.	LOUVIGNY Patrice	SBTPC

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et M. Jean-Philippe PRAENE, Directeur de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAI 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES ETUDES ET
DU PILOTAGE DES FORMATIONS
DEPF/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement ;

ARRÊTE

Article 1 :
Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : MASTER

Mention Management du Sport

Parcours Management du bien-être physique et mental des individus et des organisations

Président du Jury		**Statut**
M.	PAQUET Yvan	Maître de conférence
ENSEIGNANTS : :		
M.	BARON Bertrand	Maître de conférence
M.	CUBIZOLLES Sylvain	Maître de conférence
M.	VIALE Fabrice	Maître de conférence

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et M. Jean-Philippe PRAENE, Directeur de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAI 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
DIRECTION DES ETUDES ET
DU PILOTAGE DES FORMATIONS
DEPF/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement ;

ARRÊTE

Article 1 :
Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : MASTER

Mention Risques et Environnement

Parcours

Président du Jury		**Statut**
M.	MORAU Dominique	Maître de conférence
ENSEIGNANTS : :		
M.	PRAENE Jean-Philippe	Professeur d'Université
M.	VILLENEUVE Nicolas	Maître de conférence
M.	RADANIELINA Mamy Harimisa	Maître de conférence
PROFESSIONNELS :		
M.	LUSTENBERGER Franck	Directeur de l'Environnement, TAAF
M.	RENZONI Julien	Chef du service prévention des risques naturels, DEAL
Mme	WHITE Céline	Responsable Formation et Recherche, PIROI

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et M. Jean-Philippe PRAENE, Directeur de la Faculté de Sciences de l'Homme et de l'Environnement sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 MAI 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire

Jérôme GARDODY